



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/2005/1
14 mars 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT
DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ENTREPRISE

Neuvième session, 23, 26 et 27 mai 2005
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SOIXANTIÈME SESSION DE LA
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE, QUI PRÉSENTENT UN
INTÉRÊT PARTICULIER POUR LE COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT
DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE**

DOCUMENT DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN DÉBAT

Le présent document contient un résumé des décisions prises pendant la session de février 2005 de la Commission économique pour l'Europe (CEE), qui peuvent avoir une incidence sur les travaux du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.

Résumé des décisions et dispositions prises par la Commission économique pour l'Europe à sa soixantième session annuelle

1. Le présent document fait le point sur chaque question de fond inscrite à l'ordre du jour qui a été débattue à la session de 2005 de la Commission économique pour l'Europe, tenue du 22 au 25 février. Pour chacune de ces questions, les décisions qui présentent un intérêt pour le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise font l'objet d'un rappel du débat et sont suivies le cas échéant d'un commentaire sur les travaux ou activités du Comité dans le domaine considéré.

2. Le Bureau du Comité a débattu de bon nombre de ces questions à sa réunion du 25 février 2005, qui a eu lieu juste après la session de la Commission. À la demande du Bureau, un rapport sur ce débat figure en annexe au présent document.

Financement du développement: suite donnée dans la région de la CEE à la Conférence internationale sur le financement du développement (point 3 de l'ordre du jour)

3. Au cours de la Table ronde sur le thème «L'importance de la coopération régionale pour financer le développement dans la région de la CEE», les participants ont insisté sur les points suivants:

- Les initiatives de coopération régionale peuvent beaucoup contribuer à améliorer le climat des affaires et, ce faisant, à attirer les investissements dans les pays concernés¹;
- La coopération à l'échelle régionale peut revêtir des modalités différentes et complémentaires: accords de libre-échange, harmonisation des législations et des normes, coordination des procédures douanières, réalisation d'infrastructures régionales, création d'institutions financières et de marchés communs, partage des connaissances et des données d'expérience. La coopération régionale apparaît donc comme une stratégie majeure à la disposition des pays de la région de la CEE pour mobiliser des ressources en faveur du développement. Les institutions régionales (notamment les accords économiques régionaux, les banques de développement et les groupements sous-régionaux) peuvent être un puissant moteur du processus d'intégration²;
- Pour que la coopération régionale soit fructueuse, les pays participants doivent cependant s'y engager de manière crédible et sans ambiguïté. D'autre part, les initiatives régionales peuvent certes apporter une importante contribution au développement économique, mais les différents pays doivent demeurer les maîtres des programmes de développement et de réforme: elles ne remplacent pas mais viennent en complément et à l'appui de stratégies nationales de développement cohérentes³.

¹ Rapport annuel, par. 5.

² Rapport annuel, par. 5.

³ Rapport annuel, par. 5.

4. La Commission a reconnu la nécessité de donner suite à la Conférence internationale sur le financement du développement dans la région de la CEE et de poursuivre l'exécution des engagements qui y avaient été pris.

5. **Commentaire:** Faisant suite à la Conférence internationale sur le financement du développement dans la région de la CEE et sous les auspices du Comité, un forum régional sur la création de partenariats dans la région de la CEE aura lieu les 27 et 28 octobre. Ce forum apportera des éléments concrets à l'appui des efforts d'intégration dans les différentes sous-régions de la CEE, en mettant en relief les obstacles au commerce et au transit qui restent encore à supprimer et les moyens de mettre concrètement à profit les instruments relatifs à la facilitation du commerce et à l'harmonisation des normes techniques qui ont été mis au point par la CEE.

Coopération entre la CEE et l'OSCE (point 5 de l'ordre du jour)

6. Au cours du débat sur ce point, la Secrétaire exécutive a mis l'accent sur l'aboutissement des négociations entre la CEE et l'OSCE, qui s'était traduit par la signature en décembre 2004 du Mémorandum d'accord entre les deux organisations. Elle a rendu compte des travaux en cours pour préparer l'examen des engagements de l'OSCE dans le cadre du thème «Intégration, commerce et transports» qui sera abordé au Forum économique de l'OSCE en mai 2005.

7. La Commission s'est félicitée de la signature du Mémorandum d'accord et a espéré que cela renforcerait l'efficacité des deux organisations, l'esprit de collaboration et la transparence entre elles ainsi qu'avec les États membres. On a insisté sur le fait que l'appui apporté à l'OSCE ne devait pas l'être au préjudice d'autres activités de la CEE.

8. **Commentaire:** La Division du développement du commerce et du bois apportera une contribution au volet concernant le commerce de l'«Examen des engagements de l'OSCE», qui sera présenté au Forum économique de 2005 de l'OSCE, et elle prêtera son concours pour l'organisation du débat consacré au commerce pendant le Forum économique en participant à une équipe composée notamment de membres de la Division des analyses économiques et de la Division des transports.

Réforme de la CEE (point 6 de l'ordre du jour)

9. Une équipe d'experts extérieurs avait été constituée pour entreprendre un rapport détaillé sur l'état de la CEE. Les États membres ont souligné que l'étude détaillée n'avait pas pour objet d'opérer des coupes dans le budget mais offrait l'occasion de réorienter les ressources et les compétences dont disposait la CEE afin d'en tirer le meilleur usage, compte tenu des travaux des autres organisations également actives dans la région, et des atouts qu'elle détenait. Ils ont prié le secrétariat de modifier éventuellement le programme de travail 2006-2007 à la lumière des conclusions de l'étude⁴.

10. Ce point de l'ordre du jour portait également sur la mise au point d'une stratégie électronique de la CEE. Les délégations ont noté que les activités sectorielles de la CEE

⁴ Rapport annuel, par. 2.

devraient répondre à la demande et les organes subsidiaires principaux aux besoins des États membres. À cet égard, les TIC ne devraient pas être considérées comme un but en soi mais chaque organe subsidiaire principal devrait déterminer les applications des TIC qui convenaient le mieux à ses activités. La Commission a encouragé les organes subsidiaires principaux à redoubler encore d'efforts pour mettre au point et utiliser de manière rentable des applications appropriées de la télématique et a décidé d'évaluer les progrès qui auront été accomplis à sa session annuelle suivante.

11. Le secrétariat a été invité à afficher sur son site Web tous les documents disponibles dans les trois langues de la Commission. Pour certains pays, l'amélioration du caractère multilingue du site Web de la CEE faciliterait grandement la diffusion des documents de conférence⁵.

12. **Commentaire:** Le Comité et les organes qui lui sont rattachés font un large usage des nouvelles technologies afin de réaliser leurs travaux avec efficacité et de les rendre largement accessibles au grand public ainsi qu'à leurs homologues travaillant dans les missions et les capitales des États membres de la CEE. Ils font en particulier un large usage de l'Internet et des serveurs de listes d'envoi par courrier électronique (grâce auxquels les participants inscrits sur une liste peuvent envoyer un message à une adresse et faire suivre automatiquement ce message à tous ceux qui figurent sur la liste). Actuellement, le secrétariat est en train de transférer les serveurs de listes à un service qui permettra aux participants inscrits sur les listes de consulter les messages antérieurs à une adresse sur le Web. Il s'efforcera par ailleurs de donner à son site Web et à ceux des organes subsidiaires un caractère totalement trilingue (anglais, français et russe). Le bureau du Comité peut également décider d'actualiser le rapport sur l'utilisation des TIC par le Comité et les organes qui lui sont rattachés, que le secrétariat avait établi à son intention en octobre 2004, à titre de contribution à l'examen par la Commission des progrès accomplis dans l'utilisation des TIC par ses organes subsidiaires principaux.

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 et questions relatives à l'établissement du programme de travail et aux procédures d'évaluation (point 7 de l'ordre du jour)

13. La Commission a été informée que le Secrétaire général et l'Assemblée générale ne s'étaient pas encore prononcés sur les propositions budgétaires pour l'exercice 2006-2007 et a réaffirmé qu'il importait d'appliquer intégralement les recommandations relatives aux textes explicatifs du budget-programme (E/ECE/1430/Add.1). Elle a également adopté les recommandations du Groupe d'experts du programme de travail relatives au processus de planification du programme de travail (E/ECE/1423/Add.1).

14. **Commentaire:** La mise en application des recommandations du Groupe d'experts du programme de travail relatives au processus de planification du programme de travail nécessitera plusieurs contributions du Comité. Le bureau du Comité devra débattre du projet de plan-programme biennal pour 2008-2009 et y apporter sa contribution au cours de l'automne 2005, comme l'indique le schéma opérationnel qui accompagne les recommandations. Le Comité lui-même sera en mesure d'approuver le programme de travail qui transparaîtra dans le budget pour 2008-2009 étant donné que les processus décisionnels applicables à son

⁵ Rapport annuel, par. 2.

programme de travail sont déjà alignés sur le processus d'établissement du budget de l'ONU (voir les directives et procédures dans le document TRADE/2004/2).

Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (point 8 de l'ordre du jour)

15. Les États membres ont souligné l'importance des objectifs de développement convenus sur le plan international dans la région de la CEE et appuyé les activités que celle-ci menait pour atteindre ces objectifs aux échelons sous-régional et régional. En septembre 2005, l'Assemblée générale se réunira au niveau des chefs d'État pour faire le point des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Dans le cadre des préparatifs de ce sommet, le Conseil économique et social consacrera le débat de haut niveau de sa session de fond en juin 2005 au thème suivant: «Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies». Comme les autres commissions régionales, la CEE participera au niveau régional à ces travaux.

16. **Commentaire:** À titre de contributions concrètes à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, et en particulier de l'objectif 8: cible 12: «Mettre en place un système commercial multilatéral ouvert, équitable, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire», plusieurs activités importantes sont organisées en 2005 sous les auspices du Comité. En particulier, le débat d'orientation de haut niveau du Comité portera, le 26 mai 2005, sur «La facilitation du commerce dans le cadre de l'OMC», et le troisième forum exécutif sur la facilitation du commerce organisé sur le thème «Le commerce sans papier dans les chaînes d'approvisionnement internationales – Renforcement de l'efficacité et de la sécurité», aura lieu les 20 et 21 juin. Sous les auspices du Comité, deux ateliers sur le renforcement des capacités seront également organisés, l'un conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'autre à l'intention des pays en transition. Ces ateliers, qui sont destinés aux délégations auprès de l'OMC des missions des pays en développement basées à Genève, ont pour but de familiariser les participants avec les aspects techniques des articles du GATT qui ont un rapport avec le Programme de travail de Doha.

17. Ce point de l'ordre du jour porte également sur l'égalité entre les sexes. «La Commission a estimé que la CEE devrait continuer à placer le souci de l'égalité des sexes au cœur de ses activités et à servir de cadre à l'échange de bonnes pratiques».⁶

18. **Commentaire:** Le Comité poursuivra ses travaux en cours pour servir de cadre à l'échange des meilleures pratiques. Il prendra en outre en considération les besoins spécifiques des femmes dans les domaines pertinents de son programme de travail, par exemple l'entreprenariat.

⁶ Rapport annuel, décision 9.

Principaux problèmes qui se posent aux pays de la CEE et écho qu'ils rencontrent dans le programme de travail de la Commission (point 9 de l'ordre du jour)

19. La Commission a étudié la façon dont elle devrait relever les défis régionaux et mondiaux dans les domaines de travail qui sont de son ressort, s'agissant notamment des chances offertes par la mondialisation, mais aussi les menaces qui y étaient liées. Elle a en particulier accueilli favorablement les travaux visant à l'intégration des pays en transition dans l'économie européenne et l'économie mondiale.

20. **Commentaire:** L'un des principaux objectifs du Comité est d'intégrer davantage les pays en transition dans l'économie régionale et l'économie mondiale. En particulier, les travaux du Comité sur la facilitation du commerce, la coopération en matière de réglementation et la mise en œuvre des normes favorisent les processus d'intégration. Un exemple de ces travaux est la session de haut niveau sur la facilitation du commerce: un instrument de développement, que le Comité va organiser dans le contexte du Symposium public de l'OMC, en avril 2005. Les participants à la réunion débattront des préoccupations particulières des pays en transition concernant le recours à la facilitation du commerce pour s'intégrer dans l'économie mondiale.

Activités de la CEE – Réalisations et contraintes (point 10 de l'ordre du jour)

21. La Commission a examiné divers problèmes, touchant notamment la facilitation des échanges dans la région, que posaient les travaux des différents organes subsidiaires principaux et des organes qui leur étaient rattachés. La Commission accordait une grande valeur aux travaux des organes subsidiaires principaux. Elle a souligné avec insistance combien il importait qu'elle continue à produire des résultats tangibles et concrets pour relever les défis et répondre aux priorités auxquelles ses États membres se trouvaient confrontés. Elle a pris note de l'insuffisance des ressources à laquelle il fallait faire face pour mener à bien le programme de travail et s'est félicitée des efforts consentis. S'agissant de la pénurie des ressources, elle a demandé à la Secrétaire exécutive de collaborer avec les États membres afin que l'allocation des ressources soit conforme aux priorités qu'elle avait fixées.

22. **Commentaire:** Néant.

Activités de coopération technique de la CEE (point 11 de l'ordre du jour)

23. La Commission a réaffirmé l'importance de ses activités de coopération technique, qui devraient répondre aux besoins et être axées sur les résultats. Elle s'est félicitée de la mise en œuvre par le secrétariat de la Stratégie de coopération technique approuvée à sa session annuelle de 2004. Elle a insisté sur la nécessité d'accroître l'aide aux pays à faible revenu d'une manière ciblée et systématique. Elle s'est félicitée de l'action menée par le secrétariat en étroite coopération avec la CESAP pour soutenir davantage la coopération et le développement économiques en Asie centrale, en particulier les activités visant à renforcer le Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA).

24. La Commission a également encouragé la mise au point de projets communs de coopération technique en collaboration avec d'autres organisations. Elle a souligné l'importance des travaux des conseillers régionaux à l'appui des activités de coopération technique dans les

domaines de l'environnement, des transports, des statistiques, de l'énergie, du commerce, de l'entrepreneuriat et des PME, ainsi que des politiques de développement.

25. La Commission était consciente de ses capacités d'assistance technique dans les domaines où elle disposait d'un savoir-faire et d'avantages comparatifs, et elle a encouragé l'OCDE et d'autres organisations donatrices à mieux les utiliser dans leurs activités d'aide au développement.

26. **Commentaire:** Tous les organes rattachés au Comité réalisent des activités de coopération technique afin de favoriser la mise en œuvre de leurs objectifs dans leurs domaines d'activité respectifs. Ainsi:

- Facilitation du commerce: Deux séminaires sur les questions relatives à la facilitation du commerce, à la politique commerciale et à l'accèsion à l'OMC ont été récemment organisés à Sarajevo (juin 2004) et à Moscou (novembre 2004). Depuis lors, la Géorgie, la Serbie-et-Monténégro et l'Ukraine ont demandé que des séminaires soient organisés sur le même modèle;
- Normes de qualité des produits agricoles: Un séminaire a eu lieu en Moldova en avril 2004 pour étudier les possibilités de développer le commerce international des produits agricoles moldaves et les obstacles qui s'y opposent, y compris l'adoption des normes de qualité des produits agricoles de la CEE-ONU;
- Harmonisation technique: Une «Réunion des instances de réglementation des pays de l'Europe du Sud-Est» (financée dans le cadre du «Projet de réglementation CEE/Agence suédoise de développement international en Europe du Sud-Est») a eu lieu en juin 2004, à Ljubljana (Slovénie) afin d'étudier la façon dont les pays de la sous-région pourraient tirer le meilleur profit des accords de libre-échange, non seulement en libéralisant le commerce mais aussi en le facilitant, au moyen d'accords de coopération bilatéraux dans d'autres domaines tels que la normalisation, la conformité, la métrologie et l'accréditation.
- Restructuration industrielle: Un Forum sur la coopération du secteur public et du secteur privé à la restructuration industrielle a eu lieu les 2 et 3 novembre 2004 à Almaty (Kazakhstan) afin d'aider les États membres, en particulier les pays en transition, à mettre en place un environnement institutionnel propice à la réaffectation à de nouvelles activités des ressources provenant d'anciennes entreprises peu rentables.
- Politique commerciale: La Division du développement du commerce et du bois organise, en collaboration avec d'autres divisions de la CEE et le Gouvernement kazakh, une Conférence internationale sur le renforcement de la coopération économique sous-régionale en Asie centrale et le futur rôle du Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA), qui aura lieu à Astana, du 25 au 27 mai 2005.

ANNEXE

EXTRAIT DU RAPPORT DE LA RÉUNION DU BUREAU DU COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE, TENUE LE 25 FÉVRIER 2005

1. Comme le Bureau l'avait demandé, le rapport sur le débat qui a lieu au cours de sa réunion du 25 février 2005 concernant les questions que le Comité devrait traiter à la suite de la session annuelle est reproduit ici sous forme d'annexe.
2. Le Président a ouvert le débat en présentant succinctement les principales conséquences que la session annuelle entraînerait pour le Comité, et cela dans les termes suivants:
 - La priorité a été donnée aux transports et à l'environnement mais les activités pour lesquelles la contribution de la CEE était irremplaçable ou apportait un surcroît de valeur pour les États membres ou les pays situés en dehors de la région de la CEE ont également retenu l'attention, y compris dans le domaine du commerce;
 - Le Comité et les organes qui lui sont rattachés devraient concevoir des activités spécialement conçues en fonction de l'évolution des besoins des différentes sous-régions de la CEE et favoriser l'intégration régionale;
 - Le Comité et les organes qui lui sont rattachés devraient mettre en évidence les parties de leurs programmes de travail pour lesquelles le financement des activités de coopération technique est insuffisant.
3. D'autres participants ont formulé les observations suivantes:
 - Il n'y a aucun espoir d'obtenir de nouveaux crédits pour la CEE. Cependant, les États membres ne sont pas favorables à de nouvelles réductions et comptent donc sur une réaffectation des ressources en faveur des activités pour lesquelles la contribution de la CEE est irremplaçable ou apporte un plus;
 - Le Comité dispose d'un ensemble impressionnant d'instruments – normes, recommandations et liste des meilleures pratiques, par exemple – qu'il faut tenir à jour, préserver et appliquer, car c'est là son capital le plus précieux. La plupart de ces instruments s'appliquent à tous les États membres, mais tous n'ont pas la capacité de les mettre en œuvre. S'agissant des activités de mise en œuvre, il faut donc faire une large place aux pays les moins favorisés;
 - Par contre, le Comité ne doit pas s'en tenir à des prescriptions générales, mais doit formuler à l'intention des pays qui se trouvent à des niveaux de développement différents des recommandations adaptées à leurs besoins et stratégies en matière de développement. À cet égard, il faut tenir dûment compte des plans d'action arrêtés au niveau national ainsi que des objectifs de développement du Millénaire, afin de vérifier jusqu'à quel point le programme de travail du Comité favorise la réalisation de ces objectifs et des stratégies qui ont été arrêtées;

- Le Comité pourrait commencer par identifier ses points forts et adapter plus étroitement ses activités à l'évolution des besoins des États membres, afin de contribuer à l'évaluation externe et de faire face à la nouvelle situation dans la région. Cela dit, de nombreux participants estiment qu'il faut encore attendre les recommandations de l'équipe d'évaluation et les réactions des États membres lorsqu'ils en auront reçu le rapport;
- Il est nécessaire d'adopter une démarche coordonnée pour réunir des fonds afin que les États membres ne reçoivent pas de trop nombreuses sollicitations. C'est pourquoi la coopération entre les divisions et l'Unité de la coopération technique est importante. Elle permet également d'apporter une réponse plus efficace aux demandes émanant des États membres et d'utiliser de façon plus rentable les ressources du secrétariat. Par contre, l'Unité de la coopération technique est trop petite soit pour réunir directement des fonds soit pour entreprendre des activités, ce qui demeure du ressort des conseillers régionaux. L'Unité de la coopération technique apporte un complément à leurs efforts en leur donnant des orientations et en coordonnant leurs activités;
- Il importe de renforcer la coopération avec l'OSCE et le Conseil de l'Europe et d'utiliser efficacement les nouvelles possibilités offertes par le Mémoire d'accord signé en décembre 2004 par la CEE et l'OSCE. Cette coopération est en particulier importante pour donner suite au récent rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la rationalisation de la sécurité dans les travaux de l'Organisation;
- Il est nécessaire de tenir compte des besoins et priorités de tous les États membres.
